



LE CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de Fr. 99'240.- est accordé au Conseil communal pour permettre l'installation d'une arène « UBS Arena La Chaux-de-Fonds » pour la retransmission des matchs de football sur écran géant dans le cadre de l'EURO 08 et assurer la sécurité extérieure.

Article 2.-- La dépense sera portée dans les comptes de fonctionnement et intégrée au budget de l'année 2008.

Article 3.— Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

La Chaux-de-Fonds, le 3 juillet 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente
Katia Babey Falce

Le secrétaire
Pierre-André Monnard